

## Coup fatal pour une petite centrale

### Québec n'accorde pas les droits hydrauliques au promoteur, qui a trop peu consulté le public

*Louis-Gilles Francoeur 30 avril 2010 Actualités sur l'environnement*

Le gouvernement Charest vient de porter un coup fatal au projet de petite centrale hydroélectrique sur la «chute du cinq piastres» dans la rivière Batiscan, à Notre-Dame-de-Montauban.

C'est la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Nathalie Normandeau, qui l'a confirmé hier aux représentants de trois groupes environnementaux, soit la Fondation Rivières, son allié local Chute libre et Nature Québec. Ses services, leur a-t-elle déclaré, ont averti le 16 mars dernier les promoteurs du projet que son ministère ne leur accorderait pas les droits hydrauliques de la chute. Comme l'octroi de ces droits hydrauliques constitue un préalable pour se qualifier dans l'appel d'offres d'Hydro-Québec dans le cadre du nouveau programme de petites centrales, le refus du ministère équivaut à signer l'arrêt de mort du projet.

La ministre Normandeau a précisé que le refus s'expliquait par le manque de consultation publique de la part du promoteur.

Ce dernier n'avait d'ailleurs même pas informé tous les membres du conseil de Notre-Dame-de-Montauban avant qu'il n'approuve par résolution ce projet sur la «chute du cinq piastres», appelée ainsi parce qu'on croyait en Mauricie qu'elle était représentée dans les années 1950 sur le billet de cinq dollars de l'époque.

Notre-Dame-de-Montauban et la MRC de Mékinac sont les deux actionnaires d'Hydro-Mékinac, le promoteur officiel. Cette société avait jusqu'à présent comme actionnaire une autre société paramunicipale qui gère dans le secret le pont enjambant la rivière Saint-Maurice et son péage à la hauteur de Mékinac. Le statut de société paramunicipale d'Hydro-Mékinac a empêché les citoyens et même des élus d'obtenir le détail du projet hydroélectrique, ainsi que la comptabilité de cette société, ses dépenses, ses salaires et honoraires, etc.

Les citoyens ont néanmoins obtenu l'ouverture d'un registre pour sceller le sort du projet. Alors qu'il fallait 98 signatures pour déclencher un référendum, les adversaires du projet, coordonnés par le groupe local Chute libre, ont obtenu en un jour 127 signatures, un sérieux indice d'un éventuel «non» de la part de cette petite population.

Pour le président de Chute libre, Jean Jasmin, le refus du ministère d'octroyer les forces hydrauliques au projet constitue une «grande victoire».

«C'est d'autant plus important pour nous, déclarait-il au Devoir hier, que ça fait des années qu'on se bat pour obtenir de l'information et pour garder la chute du Neuf, de son vrai nom, dans le patrimoine et dans le parc municipal.»

Le compositeur et chanteur Yann Perreau, qui était aussi de la rencontre hier, milite ferme contre ce projet depuis longtemps.